

## Van Ormelingen, te Tongeren.

## VERKOOP VAN BOOMEN.

Door de notaris VAN ORMELINGEN, resideerende te Tongeren, ter rekwisitie van mynheeren JULLIOR, lid der Kamer van representanten, en RIGO, advokaet, op MAENDAG 23 november 1857, ten 10 uren 's morgens ter plaetse :



Van circa 80 canadas meestdeels van boven de 2 meters dikte, byzondere hoogte en van beste kwaliteit, staende in hunne bempden te Coninxheim omtrent de Jekerbrug, allergemakkelyks te vervoeren.

## VENTE D'ARBRES,

A S'HEEREN-ELDEREN.

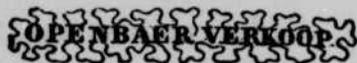
Mercredi 25 novembre 1857, à 10 heures du matin, à la requête de M. le comte de RENESSE-BREIDBACH, sénateur, le dit notaire vendra publiquement au pied des arbres :

Une très-grande quantité d'arbres bois blancs, dont la majeure partie de près de 5 mètres de grosseur et d'une élévation extraordinaire.

Item quelques beaux frênes et canadas.

Le tout croissant dans ses bois dits *derrière le chasseur* et *Renessebosch* très-facile à transporter par l'allée aboutissant au grand chemin pavé du village.

On commencera derrière la maison du chasseur où les amateurs peuvent se réunir.



VAN VASTE

## GOEDEREN.

Woensdag 2 december 1857, ten 10 uren 's morgens, ten herberge van de heer *Vandenrydt* in den Allée-Verte te Tongeren, zal de notaris VAN ORMELINGEN, ten meestbiedende verkoopen, op verzoek van de echtgenoten PÉTERIS WYNANTS, de volgende onroerende goederen, te weten :

## Gemeente Henis :

4—10 1° Een land 42 aren 24 centiares, gelegen te Henis in het wyngaerdsveld, reinende de weduwe Lambert Milissen, de erven Hardy van Tongeren en de hospicen van Tongeren.

10— 2° Een land van 19 aren, wezende de helfte van een grooter, gelegen in het wyngaerdsveld, reinende de erven Arnold Moens, weduwe Lambert Milissen en de erven Hardy van Tongeren.

10— 3° Een beempl. groot 42 aren 24 centiares gelegen te Henis, aen den hoeberg, reinende Peter Vrancken, den armen van Henis en de hospicen van Luik.

## Gemeente Rixingen :

10— 4° Een weide groot 42 aren 24 centiares, gelegen te Rixingen, kort by de kerk, reinende de hospicen van Tongeren, Nys Diriken en de erven Joannes D'huys.

15— 5° Een parcellie land van 3 aren 17 centiares, gelegen te Rixingen aen den Bilsensteinweg, reinende de Donkerstraet, den steenweg en Marcel Gregoire.

4— 6° Een land van 46 aren 89 centiares, gelegen te Rixingen in ket kerkveld, reinende juffrouw Cours, Joseph Thys en de erlgenamen Smets.

## Gemeente Althoesseelt :

20— 7° Een parcel land van 84 aren 48 centiares, gelegen te Althoesseelt, reinende den weg, de weduwe Lambert Millissen en de kinderen Voncken.

## Gemeente Berg :

8— 8° Een land van 33 aren 79 centiares, gelegen te Berg, in het Tomveld, reinende noord de hospicen van Tongeren, zuid de steenstraet, oost de heer Vrancken, west Rosmeulen als pachter.

10— 9° Een land van 42 aren 24 centiares gelegen in het Panisveld, te Berg, reinende den weg en de heer graef de Renesse.

## Gemeente Neerrepn :

4— 10° Een land van 16 aren 89 centiares gelegen aen den Zavelberg, reinende de heer Devoet, sieur Hubens en de straet.

4— 11° Een bempd groot 16 aren 89 centiares, gelegen te Neerrepn, in de Wortelbempd, reinende 1° de heer Huveners, 2° de heer Devoet, 3° sieur Clerinx.

4— 12° Een land van 16 aren 89 centiares gelegen te Neerrepn aen Begynbosch, reinende de erven Vandebosch en de erven Missotten.

## Gemeente Jesseren :

10— 13° Een land van 43 aren 59 centiares gelegen te Jesseren in het Boschveld, reinende eenen weg en de erven baron de Copis.

De voorschreve goederen afkomende van wylen de heer MARCEL WYNANTS van Tongereu, worden verkocht los en vry van lasten.

Om verdere narigten en kennis van de voorwaarden van verkoop, zich te adresseeren by genoemden notaris Van Ormelingen te Tongeren.

## VENTE PUBLIQUE

DE

## BIENS IMMEUBLES.

Lundi 30 Novembre 1857, à 9 heures du matin, au cabaret du sieur Jacques, hors la porte de Liège à Tongres, le notaire VAN ORMELINGEN, de résidence à Tongres, vendra publiquement les parcelles de terre labourables ci-après, d'origine patrimoniale, situées dans la commune de FREEREN, canton de Tongres, savoir :

- 4 1° 16 ares 90 centiares in het Broukveld, joignant Martin Badewyn, les héritiers de M. le baron de Copis, Joseph Gisard et Vandermeer, détenus par J. Smeysters bourgmestre à Freeren.
- 6 2° 25 ares 55 centiares au même lieu près de l'arbre de Notre-Dame, joignant Nicolas Notelers, Jean Hanssen, le chemin et Ambroise Renard, détenus par le même J. Smeysters.
- 2 3° 8 ares 45 centiares au même lieu, joignant Jean Smeysters, M. de Quesne, les héritiers de Copis et A. Renard, détenus par le même.
- 6 4° 25 ares 55 centiares entre les deux Brouks, joignant à Jean Louis Martin, à M. le notaire Lis-mont, à Renier Notelaers et à Joseph Grisard, détenus par le même J. Smeysters.
- 11 5° 46 ares 47 centiares in het Zuerhoutveld près de Hamal, joignant Madame Rosmeulen, aux héritiers de M. le baron de Copis et des deux autres côtés à M. le baron de Senzeille, détenus par Joseph Westphalen de Tongres.
- 10 6° 42 ares 24 centiares au même lieu, joignant à M. le baron de Senzeille, à Jean Hansen, à Madame de Saren et à Lambert Grisard, exploités par Jean Hamels de Freeren.
- 6 7° 25 ares 55 centiares au même lieu, tenant aux enfants Streel, à A. Renard, et de deux autres côtés à M. le baron de Senzeille, exploités par le même Hamels.
- 6 8° 25 ares 55 centiares au lieu dit Kogel Haegveld près de Rogain, joignant au chemin de Freeren à Paifve, aux représentants Gilles Tilkin, à Pierre Fox et au Séminaire de Liège, détenus par Jean Joseph Jadouille dit Rogain.
- 10 9° 42 ares 87 centiares dans la campagne de la Chapelle, joignant à A. Renard, à Joachim Meesen, à Jean Lebeau et à la chaussée, exploités à migerbes par les enfants Renard de Freeren.
- 8 10° 29 ares 57 centiares, au même lieu, ou in de Mouw, joignant aux enfants Streel, à Hubert Arkens, à Joseph Grisard et à la veuve Louis Vaneyck, détenus par J. Smeysters bourgmestre de Freeren.
- 50 11° 1 hectare 26 ares 75 centiares au même lieu, joignant aux enfants Streel, à A. Renard, à la veuve Vaneyck d'Heure et à la veuve Joseph Berden d'Heure, détenu par J. Smeysters.
- 14 12° 8 ares 43 centiares au même lieu, joignant aux enfants Streel, à Eustache Hamels, à M. Duquesne et à Jean Hamels, détenus par le même.
- 4 15° 59 ares 14 centiares au même lieu ou in de Mouw, joignant Joachim Meesen, Joseph Grisard, Jean Hamels et le chemin d'Heur à Paifve, exploités par le même J. Smeysters.
- 4 16° 16 ares 90 centiares in den Grimenswinkel, joignant à Jean Hansen de deux côtés, aux enfants Streel et au chemin d'Heur à Paifve, détenus par le même.
- 5 15° 21 ares 12 centiares au même lieu, joignant à Paul Lenaers, à Henri Grisard de Wihogne, à Jean Smeysters et à Martin Meesen, détenus par le dit Smeysters.
- 4 16° 16 ares 90 centiares in het Kerkeveld ou Ganzenakker, joignant les enfants Streel, P. Fox, Jean Lebeau et les enfants Renard, détenus par le même.
- 5 17° 21 ares 12 centiares au même lieu, joignant Laurent Paques, M. de Bellefroid, Jean Hansen et Jean Smeysters, exploités par ce dernier.
- 10 18° 42 ares 24 centiares in het Kerkeveld aen het Brusgke, joignant aux pauvres de Liège, à la chaussée, à Jean Jadouille et à la veuve Guillaume Defize, détenu par Smeysters.
- 3 19° 12 ares 67 centiares au même lieu, joignant à Martin Meesen, à Pierre Voesen, aux enfants Badewyn et à M. Jeurgen, détenus par le même.
- 6 20° 25 ares 54 centiares au même lieu ou aen den Markt, joignant la fabrique de Frère, Jean Joseph Jadouille, Ambroise Renard et les pauvres de Liège, détenus par J. Smeysters.
- 20 21° 84 ares 48 centiares in het Kogelhaegveld, joignant au chemin, à M. le baron de Tiecken, à Joseph Grisard et à Jean Hansen, détenus à titre d'échange par M. Herman.
- 4 22° 16 ares 90 centiares au même lieu, joignant Jean Linters, Gilles François, Auguste Paques et les enfants Jean Renwart, détenus par Jaspers de Frère.

23° 29 ares 57 centiares op de Heim ou Moulinvoie, joignant Lambert Nicolaers, Joseph Grisard, Pierre Fox, et les enfants Jacques Renwart, détenus par le même.

Le tout libre et quitte de charges.

Le prix de la vente est payable en quatre termes, savoir :

Un quart dans le mois de la vente sans intérêt.

Un quart le 1<sup>er</sup> janvier 1859.

Un quart le 1<sup>er</sup> janvier 1860.

Et un quart le 1<sup>er</sup> janvier 1861.

Sauf à payer des trois derniers quarts, un intérêt annuel de 4 1/2 %.

On pourra aussi payer comptant en tout ou en partie.

— IMMÉDIATEMENT APRÈS, on exposera en vente :

6 Une pièce de terre de 25 ares 36 centiares, située sur les limites de Freeren et Nederheim tout près la chaussée de Liège, joignant du midi Tilkin de Wihogne, Jadouille et Lombart, exploitée à moitié fruits par les enfants Jaspers de Freeren.

Pour plus amples renseignements s'adresser au dit notaire VAN ORMELINGEN.

## ÉTUDE DU

## Notaire Weustenraad, à Tongres.

## VENTE PUBLIQUE

DE DEUX MAISONS  
AVEC JARDIN.

Le notaire WEUSTENRAAD, résidant à Tongres, vendra aux enchères publiques, le lundi 25 novembre 1857, à 1 heure de relevée, au cabaret du sieur Goffinet, rue des Sarreaux :

## 1° UNE BONNE MAISON,

avec dépendances et jardin, située rue des Paniers, d'une superficie et contenance de 4 ares 18 centiares, joignant à MM. Vrancken, Stoffels, de Bellefroid et à la rue.

## 2° UNE BONNE MAISON,

avec dépendances et écuries, située rue des Sarreaux, d'une superficie de 1 are 18 centiares, joignant à M<sup>me</sup> la veuve Schaezzen, au sieur Goffinet et à la rue.

## VENTE PUBLIQUE

DE GROS CANADAS,  
A CANNE.

Le même notaire procédera le mardi 24 novembre 1857, à 10 heures du matin, dans les prés dépendant de la ferme, appartenant aux héritiers de M<sup>me</sup> BEWELMANS née DE GODDING à Canne, à une vente publique de :

80 à 100 GROS CANADAS.

LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE

aura lieu à Cassel (Hesse-Électorale), le premier tirage de séries de

*l'Emprunt d'Etat de la Hesse-Électorale*  
d'écus de Prusse

**6,725,000 ou frs 25,218,750.**

Les gains principaux sont 14 fois frs 150,000, 22 fois frs 135,000, 24 fois frs 120,000, 60 fois frs 50,000, 60 fois frs 15,000, 60 fois frs 7500, 120 fois frs 5625, 180 fois frs 3750, 300 fois frs 1500, 600 fois frs 750.

Le moindre gain que puisse obtenir une obligation est de frs 206.

Nous cédon les obligations du dit Emprunt au prix de frs 170 et au gré du demandeur, nous nous engageons à les reprendre après le susdit tirage à frs 150.

Donc les personnes qui auraient déjà dès maintenant l'intention de nous revendre leurs obligations n'auront actuellement à nous envoyer que la somme de frs 20 (différence entre frs 170 et 150) pour chaque obligation qu'ils désireraient, afin de prendre part au susdit tirage et éviter ainsi un déboursé trop considérable de fonds.

(N. B. En prenant six obligations on ne paye que frs 100 et en payant frs 200 on obtient quatorze obligations. Les remises pourront nous être faites soit en billets de Banque soit en effets sur Bruxelles ou sur toute autre ville de commerce.

STIRN et GREIM,

BANQUIERS, A FRANCFORT S/M.

## A VENDRE SOUS MAIN,

deux MAISONS avec jardins, sises au Béguinage à Tongres, appartenant à M. REYNERS.

S'adresser pour les conditions à M. MICHEL SCHOOF-SHERMAN, négociant à Tongres.